A ROUBAIX

La situation est restée inchangée à Roubaix au cours de la journée d'hier. Des piquets ont continué à monter une garde vigilante aux portes des dépôts des tramways desquels aucune voiture n'est sortie. Ce arrêt de travail a été très préjudiciable à la population ouvrière, car certains usagers durent s'imposer une longue et pénible marche pour assurer leur emploi.

Les pourparlers continuent et, en attendant qu'une décision soit prise pour mettre fin à ce conflit, une réunion générale des agents grévistes aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, à la Maison des Tramways, boulevard de Strasbourg. L'assemblée au cours de laquelle M. Henri Molard, secrétaire général, mettra ses collègues au courant des négociations engagées.

Un service d'ordre, très discrètement conduit par M. Moulin, chef des Services de la Sûreté de Roubaix, n'eut à intervenir en aucune façon, la situation générale restant très calme.

En ville, les commentaires les plus divers font l'objet de toutes les conversations et chacun souhaite qu'une solution rapide mette fin à ce conflit très préjudiciable au monde du commerce et de l'industrie dont les affaires ne sont pas trop florissantes en cette période de crise.

CONVOCATION A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Les représentants des municipalités de Roubaix et Tourcoing sont convoqués pour aujourd'hui mardi, à 15 heures, à la présidence du Conseil pour être reçus par M. Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence, au sujet de la grève des tramways de l'E.L.R.T.

LE CRIME D'HOUPLINES A L'INSTRUCTION

Interrogé sur le meurtre, Baurain dit qu' « il ne l'a pas fait exprès »

M. Grosjean, juge d'instruction à Lille, entendu pour la première fois hier après-midi, l'assassin d'Houplines, Beaurain, meurtrier de sa femme, arrêté à Lille le 1er janvier par un gardien de la paix.

Beaurain a été interrogé durant trois quarts d'heure environ, de 14 h. 30 à 15 h. 15, en présence de son défenseur, Me Parmentier, le commissaire.

L'accusé a répondu de l'assassin qu'il a reconnu en avoir été le seul bien coupable du meurtre de sa femme, mais qu'il l'a fait sans exprès.

Voilà qui est un peu surprenant quand on connaît les circonstances particulièrement horribles du crime.

Mais Beaurain explique qu'il questionna son épouse sur une promenade qu'elle avait faite dans l'après-midi, qu'elle lui répondit que cela ne le regardait pas, et qu'une violente discussion naquit ainsi. C'est alors que, « pour faire taire » sa femme, Beaurain lui aurait enfoncé un mouchoir dans la bouche, et même dans le larynx.

C'est évidemment le plus sûr moyen de « faire taire » quelqu'un que de lui enlever l'organe même de la voix. Mais quand la vie s'en va du même coup, cela entraîne des responsabilités dont Beaurain aura à subir les conséquences pénales.

Le juge d'instruction a entendu plusieurs témoins des habitants d'Houplines dont la demeure est proche de celle où se déroula le crime. Ils ont pu fournir quelques explications qui seront utiles à l'instruction.

Revue de Jurisprudence

Le nouveau régime des loyers

Dans l'article que nous avons publié hier sous le titre : « Revue de Jurisprudence : Le Nouveau Régime des Loyers » des erreurs de typographie ont rendu certains passages incompréhensibles.

Relativement aux loyers de locaux à usage d'habitation il est un cas qui intéresse la très grande majorité de nos lecteurs, c'est celui où le bail fixe un loyer, charges comprises, alors que l'immeuble n'a pas le chauffage central (c'est le deuxième exemple que nous avons pris dans notre numéro d'hier).

Rectifiant les erreurs qui se sont glissées dans ce paragraphe, nous rétablissons ainsi son texte :

2° Le bail, par exemple, dit que le loyer sera de 4.000 francs, **charges comprises** (l'immeuble n'a pas le chauffage central). Dans ce cas, les charges sont, suivant le décret-loi du 30 octobre, forfaitairement fixées à 15 pour cent du loyer (c'est-à-dire à 15 pour cent de 4.000 fr., soit à 600 francs. Ces 600 francs ne subiront pas la réduction de 10 pour cent. Le surplus du loyer (soit 4.000 — 600 = 3.400 francs) subira la réduction de 10 pour cent : il sera ramené à 3.400 - 340 = 3.060 francs.

De sorte qu'en définitive le loyer sera, à partir du 1er janvier 1936, de 600 + 3.060 = 3.660 francs au lieu de 4.000 fr.

Autrement dit, le loyer de 4.000 francs sera désormais réduit dans la proportion de 8 1/2 %.

LES SECTIONS TECHNIQUES A LA PROCHAINE FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Toutes les branches d'industrie seront représentées cette année à la Foie Commerciale et Internationale de Lille et les sections techniques seront plus importantes, plus complètes encore que les années précédentes. La Foire Internationale de Lille prend ainsi de plus en plus le caractère de grande Foire Industrielle, ce qui correspond d'ailleurs, à l'activité si variée de la région du Nord qui fut souvent appelée l'atelier de France.

Les nouveaux édifices de la Foire de Lille se prêtent à merveille à une importante démonstration de la production industrielle. En particulier la section du Textile sera aménagée comme de coutume dans le cadre élégant du « Petit Palais » où auront lieu des présentations de modèles de haute couture.

La mécanique, la métallurgie, l'électricité et les industries du bâtiment présenteront aux visiteurs toute la gamme des nouveautés susceptibles de retenir l'attention des techniciens. La majeure partie des stands de ces industries se trouveront groupés dans le Grand Palais. Le coup d'œil de l'immense hall tout empli d'une bourdonnante activité sera particulièrement attrayant. On sait que le Grand Palais de la Foire qui mesure 120 mètres de côté et 20 mètres de hauteur sous le plafond vitré est à l'heure actuelle en Europe la plus vaste galerie d'exposition ne comportant aucun pilier intérieur.

C'est dans ce hall magnifique que se trouveront également les stands de l'industrie automobile. Leur ensemble constituera une véritable réplique en province du Salon de Paris.

Enfin la prochaine Foire Internationale de Lille du 4 au 19 avril, comportera plusieurs innovations importantes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

LE 17 JANVIER, PREMIER TIRAGE DE LA NOUVELLE LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Elle comportera deux fois plus de gagnants que la précédente

A quelques jours du tirage des séries 1 et 2, on examine de très près le plan de la nouvelle LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES et, tout naturellement, on rapproche le petit nombre de billets — 125.000 seulement par série — de celui très important des gagnants.

On voit que le nombre de lots est deux fois plus important que pour la précédente émission et l'on se presse dans les banques et débits de tabac pour acheter les derniers billets et les derniers dixièmes.

C'est le 17 janvier, au Grand Théâtre de Lille, que les roues de la fortune feront jaillir la plus belle cascade de gagnants pour nos régions du Nord et de l'Est; plusieurs millionnaires, et toute la gamme des autres lots intéressants : 300.000, 100.000, 10.000, 2.000, et les milliers de prix de 250 francs.

Enfin, pas de numéros déplaisants, puisque dans ces deux premières séries, les billets et dixièmes officiels sont numérotés de 875.000 à 999.999.

LA TENTATIVE DE MEURTRE d'Hautmont-Grattières

L'Algérien qui blessa quatre personnes à coups de rasoir a été arrêté

Nous avons relaté la rixe sanglante qui se déroula le 30 décembre, dans la soirée, à **Hautmont-Grattières**. Un Algérien : blessa à coups de rasoir son ancienne amie, Mme Maurice Charlot, née Denise Golonval, puis M. Raoul Bizoux, un passant qui était venu au secours de la jeune femme, enfin deux parents de M. Bizoux qui voulaient défendre ce dernier, M. Ernest Jamotte et Mme Jamotte.

Benada avait reçu quelques coups au cours de la mêlée. Il était accompagné, disent ses victimes, d'un autre Algérien, mais ce dernier n'a pu être identifié.

En possession du rapport de la gendarmerie d'Hautmont, qui s'était livrée à une minutieuse enquête, M. Bernard, juge d'instruction au parquet d'Avesnes, a entendu quelques témoins. La culpabilité de Benada, qui prétend faire figure de victime et dit qu'il a été assailli, ne faisant aucun doute, M. Bernard a lancé contre l'Algérien un mandat d'arrêt.

Hier matin, suivant les indications du chef de brigade d'Hautmont, M. Jenot, les gendarmes ont appréhendé Benada et l'on conduit à Avesnes où il a été écroué à la maison d'arrêt.

L'état des quatre victimes de Beneda est satisfaisant.

Un Lillois menaça sa femme d'un revolver à Seclin

Les gendarmes l'arrêtèrent à temps

Au cours de la matinée de lundi, un nommé Marcel Dubois, âgé de 24 ans, habitant rue Jules-Guesde, à *Lille*, se présentait chez son ex-femme, née Marie Logie, âgée de 22 ans, actuellement domiciliée rue de Burgault, à *Seclin*.

Il la menaça de la tuer si elle ne consentait pas à réintégrer le domicile conjugal.

Mme Dubois se sauva à la gendarmerie. Les gendarmes réussirent à arrêter Dubois, qui portait sur lui un revolver chargé.

Le mari, furieux, a déclaré qu'il avait l'intention de tuer sa femme et de se suicider ensuite.

Dubois a été déféré au Parquet, après l'interrogatoire d'usage.

Les Accidents de la route

Près de Maubeuge, deux motocyclistes Lillois se jetèrent sur une barrière

Deux jeunes Lillois, MM. Alexandre Maulroid, 25 ans, et Robert Vanbruxelles 23 ans, qui ont de la famille dans la région de **Maubeuge**, étaient venus en cette ville, à motocyclette, pour présenter leurs vœux de bonne année.

Le soir, ils revenaient de Ferrière-la-Grande et roulaient sur la route de Cousoire. Leur machine n'avait d'autre éclairage qu'une lampe électrique de poche. Cette lumière, insuffisante, ne leur permit d'apercevoir que la barrière de la douane était fermée, qu'au moment où ils en étaient trop près pour pouvoir stopper.

La moto se jeta avec fracas contre la barrière. Projetés de leurs sièges, les deux jeunes gens prirent, avec le sol, un contact des plus violents.

Alors que M. Vanoruxelles se relevait de suite, ne portant que des blessures superficielles et sans gravité, son compagnon, M. Maufroid, paraissait plus sérieusement atteint. Il se plaint de douleurs persistantes et l'on craint des contusions internes.

UN DOUANIER AVAIT ÉTÉ TROUVÉ INANIMÉ DANS UNE COURÉE A ROUBAIX

Il y a quelques jours on découvrait, gisant dans une courée de la rue des Longues-Haies, à *Roubaix*, M. Ernest Stradi, 53 ans, originaire de *Vieux-Condé*, commis principal des douanes.

Une première enquête avait pu faire croire que M. Stradi était sous l'empire de la boisson et qu'il avait, en perdant l'équilibre, fait la chute qui le laissa inanimé sur place. Or le certificat médical infirme cette hypothèse.

L'enquête se poursuit au sujet de cette affaire.

DANS LA BATELLERIE

UNE RÉUNION A DOUAI

Une réunion très importante de la Batellerie a eu lieu dimanche à Douai.

L'objet de cette assemblée était la prochaine ouverture des bourses publiques d'affrètement. Plus de quarante délégués étaient présents, venus de tous les points de la région. Une longue discussion, qui se prolongea tard dans la soirée, aboutit à un ensemble de décisions très importantes pour les bateliers.

ROUBAIX

Bureaux : 48, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépot de vente : 36, rue du Collège

LA CHASSE AUX VOLEURS DE POULES

ILS RÉUSSIRENT A DÉPISTER LA POLICE QUI LES POURSUIVAIT

Etant de service de surveillance, vers minuit à l'angle des rues Pierre de Roubaix et de la rue des Longues Haies, le sous-brigadier de police Desrumaux et l'agent Vanhoutte étaient avertis qu'un de leurs collègues poursuivait des voleurs venant de dévaliser un poulailler. Ils portèrent leurs pas immédiatement vers le boulevard de Mulhouse, où ils apprirent que l'agent Decostère avait surpris deux « renards à deux pattes » et qu'il s'était lancé sur leurs traces accompagné de M. Jules Leplat, demeurant dans une roulotte en stationnement rue de Nancy. Afin d'intimider les fuyards, l'agent Decostère avait tiré plusieurs coups de revolver, mais, bien inutilement et les escarpes parvinrent à distancer leurs poursuivants.

Revenant par la rue Lamartine, les policiers remarquèrent que la porte cochère de l'habitation de M. Jean Daubry, entrepreneur, était ouverte et, sans tarder, ils alertèrent le propriétaire. Mis au courant des faits, M. Daubry se rendit dans son arrière-cour où il constata que ses deux poulaillers avaient été visités et que quarante poules, cinq coqs et une oie avaient été enlevés.

Poursuivant leurs recherches, les représentants de l'ordre retrouvèrent boulevard de Mulhouse, une casquette et un cadenas fracturé, ainsi qu'un sac contenant les volailles sus-désignées. Hélas les volatiles avaient été tuées sauf l'oie. Le tout a été rendu à M. Daubry qui avait reconnu son bien. Plainte a été déposée au 5e arrondissement de police et M. Picot, commissaire, a ouvert une enquête. De précieux renseignements recueillis permettront probablement, à bref délai, de découvrir les coupables.

Il est à signaler que deux bons chiens de garde veillent sur l'habitation de la victime ont été retrouvés presque intoxiqués, ce qui prouve que les coupables ont du leur faire avaler quelques boulettes afin de les rendre inoffensifs.

SEMAINE DES OCCASIONS ACHETEZ DANS LE CENTRE

4216

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Décimes additionnels aux amendes pénales dans le cas des accidents de circulation. — Un décret-loi du 30 oct. 1935 a interdit tout contrat ayant objet de stipuler par avance le paiement, le remboursement ou l'allégement des décimes additionnels aux amendes pénales dans le cas d'accidents de la circulation, en frappant de nullité toutes les conventions de cette nature, même conclues antérieurement au décret, et en punissant d'une amende de 100 francs à 1.000 francs ceux qui effectueraient ou proposeraient cette opération. Ces décimes peuvent s'élever à 30.000 francs.

Ces pénalités sont considérées, d'après l'exposé des motifs des décrets, comme un moyen de police tendant à augmenter la sécurité de la circulation.

Cette méthode est complètement inopérante dans un cas qui intéresse spécialement le commerce et l'industrie : celui des conducteurs salariés, l'amende étant en pratique à la charge de leurs employeurs.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix, considérant que, dans les cas des accidents causés par les conducteurs de véhicules non propriétaires de ceux-ci, les faisons invoquées à l'appui des décrets-lois du 16 juillet et du 30 octobre 1935, augmentant le nombre des décimes aux amendes pénales, ne jouent pas, émet le vœu que le décret du 30 octobre soit modifié :

1° De façon à permettre les contrats ayant pour objet de garantir par avance le paiement ou le remboursement des décimes additionnels aux amendes pénales, tout au moins dans le cas où celles-ci peuvent être mises à la charge de l'employeur du conducteur ayant cause l'accident.

2° Pour autoriser l'assurance d'une proportion égale au moins aux trois quarts des décimes quand le conducteur cause d'un accident est le propriétaire du véhicule.

Licences pour les transports automobiles privés. — La Chambre de commerce s'est émue des dispositions draconiennes prises par le décret-loi du 30 octobre 1935, qui a institué des licences pour les transports automobiles privés, soumettant à des taxes fiscales tous transports effectués au delà des départements limitrophes de celui de l'expéditeur.

Cette mesure constituant une atteinte évidente à la liberté du commerce et même au droit de propriété des intéressés sur leurs marchandises, est aussi susceptible d'alourdir encore le coût des transports pour certaines entreprises, en particulier celles situées dans des départements frontières comme les nôtres, qui ne disposeront plus que d'un faible rayon d'action.

Elle a décidé d'intervenir auprès des pouvoirs publics en demandant que ce décret soit rapporté.

Régime douanier du Maroc : abrogation de l'acte d'Algésiras. — Par l'acte international d'Algésiras, le statut douanier du Maroc a été établi sans aucun système préférentiel. Tous les produits importés sont frappés de droits égaux.

Ce régime pouvait se concevoir lorsque l'acte d'Algésiras a été signé, il y a près de trente ans, antérieurement à l'établissement de notre protectorat. Il constitue maintenant une anomalie et une injustice à l'égard de la puissance protectrice qui s'est imposé des sacrifices considérables d'hommes et d'argent pour pacifier, organiser et mettre en valeur le Maroc. A la faveur de la paix française, chèrement payée par nous, l'étranger jouit de conditions de concurrence qui lui permettent, dans un grand nombre de cas, d'éliminer nos produits.

C'est pourquoi la Chambre de commerce de Roubaix, considérant que l'abrogation de l'acte d'Algésiras et l'institution au Maroc d'un statut douanier plus souple et plus équitable cadre tout à fait avec le plan d'organisation économique des colonies qu'elle a préconisé à diverses reprises et rappelé en le précisant dans sa délibération du 26 novembre 1935 ;

Considérant que, tandis que, dans les premières années de notre occupation, les produits français constituaient la presque totalité des importations marocaines, ils n'entrent plus actuellement que pour 40 % environ dans le chiffre global des importations et que cette proportion a encore tendance à diminuer ;

Considérant qu'il est anormal et injuste que la France, après avoir sacrifié au Maroc 30.000 combattants et investi 30 milliards de capitaux, se voie peu à peu évincée du marché marocain par les produits d'autres nations qui, n'ayant consenti aucun sacrifice, recueillent le bénéfice de nos efforts ;

Considérant que ces conséquences désastreuses sont le résultat de l'application de l'acte d'Algésiras :

Considérant que cette situation devient intolérable au moment où l'application des sanctions envers l'Italie impose à notre pays, sans aucun dédommagement, de nouveaux et importants sacrifices ;

Considérant qu'au cours de sa dernière session, la Société des Nations a déclaré que les pays atteints dans leur activité économique par l'application des dites sanctions pourraient recevoir des compensations, émet le vœu que le gouvernement veuille bien poursuivre activement ses tractations en vue de l'abrogation immédiate de l'acte d'Algésiras et de l'établissement au Maroc d'un régime douanier accordant aux produits français des avantages en rapport avec les sacrifices consentis par la France dans ce pays de protectorat.

Demandes de modifications aux horaires des trains. — En vue des modifications qui doivent être prochainement apportées aux tableaux horaires et indicateurs de chemin de fer, la Chambre de Commerce a émis le vœu :

1° Que le départ de l'express 351, quittant actuellement Paris à 7 h. 20, soit avancé, de façon à permettre d'arriver à Roubaix avant 10 heures.

2° Que l'express quittant Paris à 13 h. 03 soit amélioré notamment par la réduction de la durée de son stationnement à Lille.

CINÉMA NOËL

76 Rue Jouffroy, Roubaix — Tél. 343.59

Ce soir, à 8 heures

Armand Bernard, Florelle dans UNE NUIT DE NOCES

Madeleine Soria, Lucien Baroux dans MAITRE BOLBEC ET SON MARI

APRÈS LA GRÈVE DU TISSAGE CARISSIMO

La commission intersyndicale de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, nous prie d'insérer la note suivante :

« Les ouvriers tisserands des établissements F. et H. Carissimo, quai de Wattrelos, à Roubaix, s'étaient mis en grève le 30 décembre dernier, en réclamant une augmentation de 25 % sur les tarifs de tissage.

» Le secrétariat patronal avait constaté une insuffisance de 10 %, dans les tarifs, pour que le salaire horaire normal soit atteint. C'est cette augmentation de 10 % que les ouvriers ont acceptée, et le travail a repris le 6 janvier ».

AVIS AUX COLPORTEURS ET MARCHANDS FORAINS

Il est rappelé aux colporteurs, marchands forains et en général aux commerçants vendant sur la voie publique, qu'ils doivent, avant le 1er avril de chaque année, se présenter avec leur matériel de pesage ou de mesurage utilisé sur la voie publique, à l'un des bureaux de vérification dans la circonscription des quels ils colportent leurs marchandises.

Afin d'éviter l'affluence, il leur est recommandé de ne pas attendre la date limite et de faire régulariser leur matériel le plus tôt possible.

Le bureau de Roubaix, situé place Ste-Elisabeth (près le bureau de police) est ouvert au public le samedi de 9 à 11 h. et de 14 à 16 heures.)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS MÉDAILLÉS ET SOLDATS COLONIAUX

Les membres de ce groupement ont tenu leur assemblée générale au siège de la société, Café Beaucamps, place Sainte-Elisabeth. La réunion était présidée par M. Mulle, président d'honneur entouré de MM. Vandacle, vice-président d'honneur ; Zund, président actif ; Leblanc et Delooze, vice-présidents ; Michel, trésorier ; Beaucamps, secrétaire et des membres de la commission.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui fut adopté à l'unanimité, M. Zund puis M. Mulle, présentèrent leur souhaits à leur amis. Il fut rappelé que le banquet annuel aurait lieu en février et qu'il coïnciderait avec les quarante années de présence du président. M. Zund.

La réunion se termina par le tirage d'une importante tombola.

RÉGIME DU PAIN FRONTALIER

Il est rappelé à MM. les Boulangers qu'ils doivent retirer de suite au bureau des Douanes de la Gare de Roubaix les cartes de pain de leurs clients qui doivent être renouvelées par la Mairie.

Après vérification de ces cartes et retrait de celles devenues nulles, ils devront les déposer, d'extrême urgence, au Secrétariat de la Mairie, 2e étage, porte 29, accompagnées de la somme de 1 fr. par carte pour frais de renouvellement.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE

L'année 1935 a permis d'enregistrer une diminution du nombre des décès et les dernières statistiques en accusent 1.710 en 1935 contre 1.712 en 1934 ; 1.874 en 1933 ; 1.858 en 1932 et 1.797 en 1931. Toutefois il y a lieu de remarquer que la population a diminué par suite du départ d'étrangers, ce qui explique aussi la diminution des décès.

Cette même constation intéresse également, le chapitre des naissances. De 1931 à 1935, le nombre des naissances enregistrés s'établit comme suit : 2.086 1.878, 1.683, 1.585 et enfin 1.520 en 1935.

Ces chiffres sont loin d'être éloquents surtout lorsque l'on saura qu'il y eut 981 mariages contre 976 en 1934.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Semaine du 28 décembre au 4 janvier

Bœufs, le kilo : 1re qualité 7,50; 2e qualité 6.25. — Vaches 6,25. — Génisses 8.25. — Taureaux 6.00 5,50. — Veaux 10.50, 8.75, 7,50. — Moutons 13.75, 10.50. — Agneaux 14 .00. — Porcs 8 francs.

Sociétés et Comités

SYMPHONIE DES AMICALES L. MARLOT-LINNE. — Mardi 7 janvier, reprise des répétitions à 19 h. 45.

AMICALE JEAN MACE. — Réunion du Comité directeur mercredi à 19 h. 30, école boulevard de Mulhouse. Questions très importantes à l'étude. Présence obligatoire.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir, mardi, à 19 h. 45, au siège, répétition générale.

CLUB ARTISTIQUE « LES XIV. — Aujourd'hui, à 20 h., réunion générale. Question importante. Présence indispensable. A partir de 18 h. répétition individuelle : au piano, Roland Henri et Edouard Lempire. — Vendredi 10, répétition.

MÉLOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir, à 20 h., au siège, réunion générale extraordinaire : compte rendu de l'année écoulée : allocution du président ; renouvellement de la Commission. Présence obligatoire de tous les sociétaires.

GROUPEMENTS BELGES. — Les étrangers sont invités à faire renouveler leur carte avant le 31 mars. Après cette date, des pénalités seront appliquées. Le prix de la carte est de 35 fr. pour les « travailleurs » et 220 fr. pour les « non travailleurs » plus les papiers timbrés nécessaires.

Les « non travailleurs » ayant des enfants français obtiendront leur carte au prix réduit d'est-à-dire 35 fr. ; les cartes sont valables trois ans.

Un secrétaire se tient à la disposition des intéressés, au siège, Maison du Peuple Belge, 190, rue du Collège.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

CROSS COUNTRY. — Mercredi à 19 h., entraînement général des crossmen, même heure, séance de culture physique.

Vendredi à 19 h., séance de culture physique, puis séance de vitesse pour crossmen.

BOXE. — **Académie des Sports de Roubaix.** — Ce soir, mardi, de 17 à 20 h. 30, leçons d'éducation physique, de boxe française et anglaise et de canne, par le professeur Edouard Dubus. Sont spécialement convoqués ceux qui boxent à Boulogne jeudi et au grand gala de Lille, le 19 janvier.

ETAT CIVIL

Naissances. — Claude Minjeau, rue Bourdaloue, 4 ; Jacqueline Fontaine, de Wasquehal ; Josiane Fontaine, de Wasquehal ; Robert Kasprzak, rue de Rome, 41 ; Simone Decottignies, de Wattrelos.

Publications. — Théodore Drzymala, ouvrier teinturier à Hem et Gertraude Marchand sp., place de la Liberté ; Jean Pouvez, teinturier, de Mouvaux et Valentine Flourez, couseuse, rue Philibert Delorme, 19 ; Marcel Daucette, étudiant, de Lille et Colette Chaleye, sp., rue de l'Ermitage, 1 ; Louis Gomanne, emp. de commerce, de Tourcoing et Julie Blondel, couturière, rue de l'Alouette, 71.

Décès. — Yvette Derambure, 4 ans, avenue Alfred Motte, 83. Aimé 1 ; Clémentine Baert, Yve Woulers, 78 ans, rue de Blanchemaille, 37.

MÈRES DE FAMILLE, ATTENTION

Quand les malades enfants ou adultes, ont **la poitrine encombrée de glaires, qu'ils toussent fréquemment, a figure congestionnée, qu'ils sont atteints de coqueluche ou souffrent d'une constipation opiniâtre,** vous pouvez les soulager rapidement par l'emploi de la **VÉRITABLE ANTIGLAIRINE** qui donne des résultats au-dessus de toute espérance. Plus de vomitifs qui fatiguent, plus de purgatifs qui affaiblissent. Quelques cuillerées de **VÉRITABLE ANTIGLAIRINE** et vous redonnez la santé à votre malade. Exiger **VÉRITABLE ANTIGLAIRINE.** Ttes phies et Phie Oudet, Dôle. — **Enfants,** 8 fr. Adultes, 12 francs.

9006

WATTRELOS

ARRESTATION DE FRAUDEURS

La brigade Wattrelos-ligne a arrêté les nommés Westerlinck Henri, 32 ans, mineur, sans domicile fixe et Franz Wenters, 21 ans, boulanger, sans domicile fixe qui étaient porteurs de 5 kilos de tabac de provenance étrangère.

Ils ont été conduits à Lille.

Ecole de perfectionnement des sous-officiers de réserve. — Artillerie. — Aujourd'hui à 19 h. 30, au siège, café de l'Innovation, première séance du programme du deuxième trimestre 1935-36. Sujet traité : notions sommaires du balistique, la trajectoire, ses formes, angle de site, correction complémentaire. Officiers instructeurs : MM. les lieutenant Wielés, Bauwens et Desmet.

Infanterie. — Instruction spéciale des candidats au brevet de chef de section mercredi 8 janvier, au siège, à 19 h. 30. Officier instruction : lieutenant Danes.

Pour le génie, séance le 14 janvier ; pour l'infanterie, séance le mercredi 15.

Amicale du Crétinier. — Les membres de l'Amicale laïque du Crétinier disponibles sont priés d'assister aux funérailles de leur camarade Henri Quennoy, qui auront lieu demain mercredi, à 9 h. en l'église Saint-Vincent de Paul.

Maternité. — Consultations prénatales aujourd'hui mardi, de 10 à 11 h.

Cœcilia du Crétinier. — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétition générale au siège, café Deroo, 1, rue du Crétinier.

La Patriote. — Le Comité directeur fait savoir aux gymnastes pupilles que les répétitions recommenceront à partir de ce jour, mardi et les jeudi, de 18 h. 30 à 20 h. Pour les adultes, répétition générale mercredi 8 janvier, à 19 h. 30. Le Comité compte sur la présence de tous.

CROIX

Comité des fêtes du quartier de la rue de la Gare. — Le rebattage du jeu de dés organisé par le Comité des fêtes de la rue de la Gare a eu lieu samedi 4 janvier, chez M. V. Cornil, rue de la Gare, à Croix.

En voici les résultats : 1. M. Vandenas ; 2. Emerence ; 3. Dehem ; 4. Debouvrie ; 5. Stop.

A l'issue de ces jeux, une somme de 15 fr. a été recueillie pour les vieillards de l'Hospice.

Vaccination antivariolique. — Aujourd'hui mardi, à 11 h., dans un local du Bureau d'hygiène, séance gratuite de vaccination antivariolique pour les enfants de 0 à 1 an.

Tournée du percepteur. — Jeudi 9, de 14 à 16 h., pour la perception des contributions et le paiement de l'encouragement national aux familles nombreuses.

Pour les vieillards de l'Hospice. — Remis au Comité de répartition : M. Varras Alfred, 202, rue Jean-Baptiste Delescluse et ses amis à la suite d'un souper de réveillon : 20 francs.

Médailles du Travail. — Réunion de la Commission administrative au local jeudi à 19 h. 30, en vue de l'assemblée générale du 19 janvier et de l'organisation de la Matinée Familiale du 16 février.

Etat Civil. — Naissance : René Henneuse, rue Jean-Jaurès, 97.

Décès : Julien Decottignies, 90 ans, rue Pluquet, 7.

WASQUEHAL

Visa des registres de logeurs. — Les logeurs de garnis sont avisés qu'ils doivent obligatoirement présenter leur registre au visa trimestriel au commissariat de police rue Sadi Carnot, et en tous cas avant le 10 janvier. Ceux qui ne se seraient pas mis en règle pour cette date seront passibles d'une contravention.

Avis aux mamans. — Ce mardi, à 15 h., consultation des nourrissons à la salle des fêtes de la Mairie.

Caisse « La Familiale » (Capreau). — Mercredi, la permanence, 1, rue de Roubaix, sera ouverte de 19 à 20 h., ainsi que samedi, aux mêmes heures pour le paiement des prestations.

Football. — Dim. l'A.S.W. a battu le R.C. Leers par 2 buts à 0. Partie acharnée au cours de laquelle Wasquehal, plus vite sur la balle, réussit à prendre l'avantage. Le terrain lourd fatigua les joueurs, mais Wasquehal resta en cours jusqu'au bout. Bon arbitrage de M. Lainé Henri, de Thumesnil.

Etat Civil. — Naissances : Michel Derreumaux, avenue du Sart, 12 ; Georgette Huyghe, rue de l'Abbé Lemire, 64.

Décès : Georges Grébert, 63 ans, rue Delerue, 11 ; Rudolphe Noppe, 51 ans, rue Clément-Béthune, 3.

AVEZ-VOUS ACHETÉ NOTRE

ALMANACH

Il est complet et contient :

Le Calendrier du Jardinier.

....

L'organisation politique de notre région.

....

Les Fêtes à souhaiter.
Des contes. — Des nouvelles.
Des bons mots — Des charades.

....

Les tarifs postaux en vigueur.

....

Les foires et marchés de la région.

....

Une chronique médicale.

....

Des conseils sur la pêche.

....

Des recettes pratiques, de cuisine, etc., etc...

....

EN VENTE PARTOUT

1 fr. 75

Nos "VINGTIÈMES" LOTERIE NATIONALE sont en vente au prix de 5 fr. dans toutes les Maisons d'Alimentation. Ils sont également envoyés par poste, sur demande adressée aux Établissements RIVOIRE & CARRET (Service Loterie Nationale) 33, Bd de la Liberté - MARSEILLE. Joindre 0 fr. 75 pour frais de poste et autant d'Étiquettes (grande facel de paquets 250 Grs que de "VINGTIÈMES" désirés.

RIVOIRE & CARRET

9022

HEM

Société de Secours Mutuels « La Sécurité ». — Les sociétaires, non assujettis aux Assurances sociales et possesseurs de carnets de maladie de 1935, sont priés de les faire régler et déposer chez M. François Madoux, 3, rue Jules-Guesde, à Hem-Bifur, pour le dimanche 12 janvier. Passé cette date, il ne pourra plus être procédé au règlement des prestations de 1935.

LEERS

LE TABAC TENTATEUR

Les douaniers de service au lieudit « Leers-droite » ont arrêté Jeanne Jacquet, âgée de 39 ans, qui tentait de passer en fraude 3 k. 500 de tabac étranger. Conduite à la gendarmerie de Lannoy, la fraudeuse a été transférée au Parquet de Lille.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

Par suite de la grève des tramways, les rues de Leers, pour la plupart sillonnées par les lourdes voitures, ont pris, depuis dimanche matin, un aspect de tristesse.

Au dépôt des tramways, rue de Roubaix, une certaine animation règne depuis deux jours. Des piquets de grève, composé chacun d'une vingtaine d'agents surveillent les trois portes du dépôt, dans le but d'empêcher toute entrée. Aucun incident n'est survenu.

LES TRAVAUX DE LA RUE MARCEAU

La Compagnie concessionnaire de l'éclairage électrique remplace actuellement, rue Marceau, les pylones en bois par d'autres en ciment. Vu le peu de largeur de cette artère, ces travaux sont assez délicats, mais l'équipe d'ouvriers spécialisés s'en tire à merveille, sans occasionner trop de dégâts.

Football. — Le Racing-Club de Leers a été battu par l'A.S. Wasquehal par 2 à 0.

Leers joua avec le vent, ce qui n'empêcha pas Wasquehal de dominer le plus souvent en première mi-temps et de marquer son premier but par son inter-gauche.

A la reprise, c'est au tour de Leers à prendre l'avantage territorial. Un penalty est magistralement arrêté par le gardien de Wasquehal. Les locaux ont néanmoins quelques réactions. Au cours de l'une d'elles un deuxième but fut marqué.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. Téléphone 9.85
DÉPOT DE VENTE : 14, rue Fidèle-Lehoucq

UNE MOTOCYCLETTE SE JETA SUR UNE AUTO

LES DEUX OCCUPANTS FURENT BLESSÉS

Un accident d'une certaine gravité s'est produit à Tourcoing hier, vers midi 15.

Une auto que pilotait M. Jean Hanne, 33 ans, comptable demeurant 108 bis, rue du Moulin Fagot, suivait la rue des Poutrains, venant de la rue de Menin, en direction de la rue Nationale, et longeait le mur extérieur du parc public du Calvaire.

De la rue du Calvaire, venant de la direction du centre, surgit une moto, montée par M. Gustave Hautekiet, 32 ans, menuisier, et son épouse, née Thérèse Dervaux, 30 ans, qui était assise sur le siège arrière de la machine.

Perdant son contrôle, le motocycliste alla se jeter sur l'auto, et les deux époux furent brutalement plaqués à terre.

On s'empressa auprès d'eux ; M. Hautekiet souffrait de plusieurs cicatrices de la face et des mains ; sa femme est plus atteinte : elle a des contusions multiples notamment à la tête, dans la région frontale, et une luxation de l'épaule gauche.

M. le docteur Défossez, appelé, a fait transporter la jeune femme à la clinique du docteur Dechert, rue des Ursulines, pour examen radiographique.

Une enquête est ouverte.

LA DIFFICILE SITUATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Conseil d'administration de l'Office public municipal d'habitations à bon marché nous communique le rapport suivant :

SITUATION DIFFICILE

« A l'occasion du budget primitif de l'exercice 1936, nous avons été amené à examiner la situation financière de l'Office public municipal d'habitations à bon marché et il est de notre devoir d'attirer votre attention sur l'impossibilité dans laquelle se trouve cet organisme d'équilibrer son budget avec ses propres ressources. En effet, depuis 1933, il est fait appel, chaque année, au concours financier de la Ville qui a consenti successivement les avances ci-après : en 1933, 100.000 fr.; en 1934, 150.000 fr.; en 1935, 150.000 fr.

Si nous ajoutons celle de 315.000 fr. sollicitée en 1931 pour parfaire la participation de l'Office dans les dépenses de construction des immeubles collectifs de la Marlière, l'Office se trouve être redevable à ce jour d'une somme totale de 715.000 fr. sans aucun espoir de remboursement avant de longues années.

De nombreux appartements (une centaine environ) restent vacants, nous privant ainsi d'une recette annuelle que l'on peut évaluer à 150.000 fr. Signalons à ce sujet que l'éloignement des immeubles de la Marlière et le défaut de communication pratique pour les ouvriers constitue un obstacle sérieux à la location des logements. D'autre part, un assez grand nombre de locataires, touchés par la crise du chômage, ont suspendu le paiement de leur loyer. La proportion de non recouvrement atteint en ce moment près de 15 %.

En présence d'une situation aussi peu brillante et du danger que présente le système des avances remboursables, nous avons pensé que le moment était venu de m